



Commune de
Granges-Paccot

**ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU
26 MAI 2025**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 10.06.2025 / Point de PV no 1.1.3

Présidence : M. René Schneuwly, Syndic

Présences : 39 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre la séance à 20.00 heures et, au nom du Conseil communal, souhaite la cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents à cette Assemblée communale consacrée notamment à la présentation des comptes de résultats et des investissements 2024 de la Commune de Granges-Paccot.

En préambule, M. Schneuwly salue la présence de M. Gerhard Andrey, Conseiller national, de Laurent Bronchi, Député, et des membres de la Commission financière (ComFin).

Il excuse les absences des parlementaires fédéraux, Mme Isabelle Chassot, Conseillère aux Etats, retenue ce soir par les obligations de sa fonction publique. Il excuse également Mme Christine Schneuwly, ancienne Députée, Mmes Virginie et Thais Khuu, M. Robert Perler et Mme Nicole Wyss.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, la présente Assemblée a été convoquée par un envoi en tous ménages le 6 mai 2025, par affichage au pilier public et sur le site internet le 15 mai 2025, par le Trait d'union no 113 distribué le 15 mai 2025 ainsi que par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg le 16 mai 2025.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 16 décembre 2024
Le procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition à l'Administration communale et sur le site internet de la Commune de Granges-Paccot.
2. Comptes 2024
 - 2.1. Présentation générale des comptes de résultats et des investissements 2024
 - 2.2. Rapports de la Commission financière
 - 2.3. Discussion et votes
3. Investissement 2025
 - 3.1. Crédit d'investissement complémentaire pour LAV1
 - 3.2. Rapport de la Commission financière
 - 3.3. Discussion et vote
4. Information sur le processus de valorisation du bâtiment de La Chassotte
5. Divers

SCRUTATEURS

M. Schneuwly désigne en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, Mme Margherita Tokdemir, et pour la travée de droite et la table de la ComFin, M. Jean-Jacques Zenger. En cas de vote à bulletin secret, Mme Bénédicte Laville, Secrétaire communale, se joindra aux scrutateurs.

LISTE DES PRESENCES

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 39 citoyens et citoyennes participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée. Il rappelle que les personnes n'ayant pas le droit de vote doivent rester à la place qui leur a été attribuée.

ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 3 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes du 28 décembre 1981, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 16 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2024 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 23 décembre 2024 et était à disposition à l'Administration communale, ainsi que sur le site internet de la Commune. Ce procès-verbal est approuvé par acclamation avec les remerciements à sa rédactrice, Mme Bénédicte Laville. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

2. COMPTES 2024

M. Schneuwly cède la parole à M. Philippe Chassot, Responsable des finances, pour la présentation des comptes de résultats et des investissements 2024.

M. Philippe Chassot scindera sa présentation en plusieurs parties. Tout d'abord, il effectuera un commentaire général sur les comptes de résultats, avant de passer en revue les produits et les charges, avec un bref commentaire sur le contenu de la rubrique des comptes en question, ainsi que sur les éventuelles variations entre le résultat 2023, le budget 2024 et les résultats 2024. Il détaillera ensuite les comptes des investissements. Conformément à l'art. 7 al. 1 RFin, les dépassements qui excèdent de plus de 50% le montant de la position au budget ou de plus de CHF 25'000.00 seront mentionnés et expliqués. Enfin, la présentation s'achèvera avec un passage en revue des indicateurs financiers.

Le résultat de l'exercice 2024 se solde par un bénéfice de CHF 1'740'313, alors qu'une perte de CHF 1'420'814 était prévue au budget. Ce résultat inattendu s'explique, d'une part, par une excellente maîtrise des charges, dont le total effectif s'élève à CHF 20'377'560, alors que le montant budgété se chiffrait à CHF 21'040'034, et ce malgré l'augmentation des réserves existantes de CHF 203'000 pour l'approvisionnement en eau et de CHF 418'000 pour le traitement des eaux usées. La dotation de ces deux comptes ne figurait pas au budget. D'autre part, l'impôt net sur le bénéfice des personnes morales a été sensiblement plus élevé qu'escompté, avec un budget à CHF 3'218'000 et un résultat effectif à CHF 6'171'000. Ces recettes supplémentaires sont dues à un événement exceptionnel et non récurrent ayant eu cours en 2024. La situation n'est toutefois pas vouée à se reproduire dans le futur. M. Chassot relève également que les charges 2024 sont inférieures aux charges effectives 2023, quand bien même les charges incompressibles, soit les charges liées au sens large, et les amortissements ont augmenté en 2024 par rapport à 2023.

Les charges relatives aux salaires et charges sociales, de même que les amortissements, sont relativement stables. En revanche, les charges liées connaissent une forte croissance. Ensemble, ces postes représentent près de 70% du budget annuel en 2024, contre 65% en 2023.

Une récapitulation est retranscrite au procès-verbal :

| Dicastère | | Charges [CHF] | Revenus [CHF] |
|------------------|------------------------------------|----------------------|----------------------|
| 0 | Administration générale | 1'815'977 | 556'819 |
| 1 | Ordre et sécurité publics, défense | 587'784 | 111'087 |
| 2 | Formation | 6'758'027 | 747'334 |
| 3 | Culture, sports et loisirs | 613'673 | 24'278 |
| 4 | Santé | 1'894'993 | 25'201 |
| 5 | Prévoyance sociale | 2'397'308 | 139'918 |
| 6 | Trafic et télécommunications | 2'191'254 | 192'187 |
| 7 | Prot. env., aménagement territoire | 2'065'798 | 1'750'958 |
| 8 | Economie publique | 274'638 | 223'032 |
| 9 | Finances et impôts | 1'778'108 | 18'347'059 |
| Total | | 20'377'560 | 22'117'873 |
| Résultat | | 1'740'313 | |

S'agissant des investissements, M. Chassot donne un récapitulatif comme suit :

| Dicastère | | Budget [CHF] | Dépenses [CHF] |
|------------------|--|---------------------|-----------------------|
| 3 | Culture, sports et loisirs – Agrandissement du terrain de football et vestiaires supplémentaires | 1'415'000 | 443'836 |
| 6 | Trafic et télécommunications | 2'603'800 | 573'951 |
| 7 | Prot. env., aménagement territoire | 5'023'275 | 1'613'156 |
| Total | | | 2'630'943 |

M. Chassot passe à la lecture de la liste des dépassements (en CHF), dont le détail peut être consulté en annexe du procès-verbal. Il convient de mentionner les différences les plus importantes.

M. Chassot passe enfin à l'examen des indicateurs financiers, retranscrits sous forme de tableau ci-dessous :

| Indicateurs financiers | Comptes 2024 | Comptes 2023 |
|---|---------------------|---------------------|
| Taux d'endettement net (dette nette/revenus fiscaux) | -36.13% | -42.16% |
| <i>Appréciation</i> | <i>Bon</i> | <i>< 100%</i> |
| Degré d'autofinancement (autofinancement/investissements nets) | 113.59% | 53.11% |
| <i>Appréciation</i> | <i>Bon</i> | <i>> 100%</i> |
| Parts des charges d'intérêts (charges int. net/revenus courants) | -0.20% | 0.11% |
| <i>Appréciation</i> | <i>Bon</i> | |
| Dette brute par rapport aux revenus (dette brute/revenus courants) | 87.18% | 91.77% |
| <i>Appréciation</i> | <i>Bon</i> | <i>50%-100%</i> |
| Proportion des investissements (investissements bruts/dépenses totales) | 13.64% | 13.39% |
| <i>Appréciation</i> | <i>Moyen</i> | <i>10-20%</i> |
| Part du service de la dette (service de la dette/revenus courants) | 5.34% | 5.70% |
| <i>Appréciation</i> | <i>Acceptable</i> | <i>5%-15%</i> |
| Dette nette par habitant (dette nette/population résidente permanente) | -1'538 | -1'705 |
| <i>Appréciation</i> | | <i>< 0 CHF</i> |
| Taux d'autofinancement | 13.85% | 6.93% |

M. Schneuwly remercie M. Chassot de cette présentation détaillée et donne la parole au Président de la Commission financière.

M. Thierrin donne lecture du rapport de la Commission financière (ComFin). Les comptes de résultats et des investissements 2024 ont été vérifiés par PKF Fiduciaire SA à Fribourg qui a remis et commenté son rapport au Conseil communal et à la ComFin.

PKF Fiduciaire SA confirme, d'une part, que la comptabilité de la Commune est bien tenue et d'autre part, que les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur les communes, au règlement d'exécution de cette loi ainsi qu'aux principes de comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat.

La ComFin a examiné les comptes de résultats et des investissements 2024. Plusieurs postes de ces comptes ont fait l'objet de questions auxquelles le Conseil communal a répondu à son entière satisfaction.

La ComFin remercie M. Philippe Chassot, responsable des Finances / Impôts et Mme Mélanie Chollet Charrière, responsable de la comptabilité, pour leur travail et leur collaboration.

Le compte de résultats 2024 boucle sur un solde positif de CHF 1'740'313 contre un excédent de charges budgété de CHF 1'420'814.

Cette variation importante de CHF 3'161'127 provient essentiellement d'un accroissement de la recette fiscale des personnes morales.

Sur la base de son examen et de la recommandation de PKF Fiduciaire SA, la ComFin propose à l'Assemblée communale d'approuver le compte de résultats 2024.

La ComFin a également analysé le compte des investissements 2024 qui atteint un montant net de CHF 2'630'943. Sur la base de son examen et de la recommandation de PKF Fiduciaire SA, la ComFin propose à l'Assemblée communale d'approuver le compte des investissements 2024.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur les comptes de résultats et d'investissements 2024. Il remercie la ComFin de son travail et de ses questions pertinentes.

Mme Laurence Pellaux prend la parole. Vu l'excellent résultat réalisé et comme cela a déjà été le cas en 2021, elle propose que l'excédent soit redistribué aux citoyennes et citoyens, par la baisse du taux d'imposition sur les personnes physiques pour l'année fiscale 2024.

M. Laurent Bronchi demande s'il est possible d'en savoir un peu plus quant à la recette extraordinaire ayant conduit au résultat excellent. Il souhaite également connaître la raison pour laquelle ce résultat ne va vraisemblablement pas se reproduire dans les années à venir. Si des bénéfices aussi importants devaient perdurer – car nous avons réussi l'exploit de clôturer les comptes sur un chiffre plus important que le canton – M. Bronchi suggère d'investir cet argent dans des projets en lien avec la Jeunesse ou les Seniors.

M. Schneuwly explique que le budget 2025 a été approuvé et ne peut pas faire l'objet d'une modification rétroactive.

Mme Pellaux précise qu'elle ne veut pas modifier le budget 2025, mais les comptes 2024. Dans une autre commune, il a été décidé, en 2021, de modifier rétroactivement le taux d'imposition. Cela signifie que l'Assemblée communale se déterminerait maintenant sur la baisse d'impôt pour l'année 2024 uniquement. Le budget 2025 resterait inchangé.

M. Schneuwly indique que ce qui est pratiqué dans d'autres communes est de voter le taux d'impôt pour l'année suivante.

Mme Pellaux insiste sur le fait que le taux de l'impôt communal doit être adapté et recalculer pour les comptes 2024.

M. Chassot répond que le régime instauré par la loi sur les finances communales proscrit les modifications rétroactives de taux d'impôts. Deuxièmement, ce résultat réjouissant a été atteint grâce à des opérations extraordinaires auprès de l'un de nos contribuables. Elles ne sont pas censées se renouveler. Enfin, il rappelle que le budget 2025 prévoit un déficit de 1.6 millions de francs.

M. Schneuwly explique qu'il existe un secret fiscal dans le canton de Fribourg et qu'il n'est pas possible de divulguer davantage d'informations sur l'opération réalisée par l'une des entreprises ayant son siège à Granges-Paccot. C'est une opération qui nous a été présentée très tardivement. Au moment de l'établissement du budget 2024, un montant très différent a été communiqué et ce n'est qu'au début de l'année 2025 que nous avons appris qu'une opération particulière non renouvelable avait été faite.

Pour le reste, nous veillerons, en termes de bilan, de réserves et de liquidités, à l'exécution de projets, notamment en faveur de la Jeunesse. M. Schneuwly ajoute, s'agissant de l'intervention de M. Chassot, que les finances du canton de Fribourg ne sont pas très bonnes, puisqu'une loi sur l'assainissement des finances cantonales est en circulation. Il faut savoir que, dans les trois prochaines années, si cette loi entre en vigueur, il y aura pour 2026 déjà, 22 millions de francs supplémentaires à charge des communes, puis 17 millions de francs en 2027 et 13 millions de francs en 2028. Sont touchés notamment les transports de l'agglomération. Aujourd'hui, l'Etat subventionne à hauteur de 57.5% le trafic d'agglomération. L'offre de transports publics proposée aux citoyens, pour quelques 33 millions de francs, est aujourd'hui financée par les communes de l'Agglomération à raison de 42.5%. La réduction à 50% de la subvention cantonale des transports en commun constitue à lui seul entre 2.5 et 3 millions de francs de plus à charge des communes. Les résidences pour les personnes âgées seront également frappées par ces mesures, avec une diminution du subventionnement, d'une part, et la mise à l'écart d'une décision du Grand Conseil, d'autre part, qui prévoyait l'adaptation le prix de la pension au renchérissement. Cette mesure a été gelée. En revanche, la participation a augmenté pour les résidents, passant de CHF 13.00 à CHF 23.00.

Comme l'a dit M. Chassot, le budget 2025 présente un déficit provisionnel de 1.6 millions de francs. En ce sens, une réaction immédiate sans avoir une vision sur une période suffisante est très dangereuse. Il est en revanche possible de prendre des mesures déjà en 2025. Le Service des communes nous a rappelé que nous ne pouvons pas toucher à la masse fiscale fixée par le taux d'impôt ordinaire. Il est clair qu'à l'avenir, si une telle situation devait se reproduire, on peut penser à ce qui se fait effectivement dans d'autres communes, consistant à prévoir pour l'année suivante, et non pas pour l'année antérieure, une diminution de l'impôt, la pratique de l'escompte étant très fortement remise en cause, surtout depuis le changement de système de comptabilité MCH2. M. Schneuwly précise, à l'attention des personnes qui n'étaient pas présentes lors de la précédente assemblée, qu'un escompte de 5% sera accordé pour l'année fiscale 2025.

M. Schneuwly comprend l'intervention de Mme Pellaux et l'assure du fait que le Conseil communal s'est également posé la question, lors de l'établissement du budget 2025 en observant que la situation serait meilleure qu'escomptée, nonobstant la méconnaissance de la situation réelle pour l'année 2024.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote sur les comptes de résultats 2024 et les comptes d'investissements, séparément, étant précisé que le Conseil communal n'a pas le droit de voter sur ces objets.

L'Assemblée communale approuve les comptes de résultats 2024 à l'unanimité. Elle approuve, également à l'unanimité, les comptes d'investissements 2024.

3. INVESTISSEMENT 2025

3.1. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE POUR LAV1

M. Schneuwly cède la parole à M. Frank Kirchner, Conseiller communal en charge des eaux.

Dans la mesure où il est intéressé par ce projet, il se récusé et quitte la salle.

Un message relatif à l'assainissement a été présenté lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2021.

Pour rappel, la mise à l'enquête pour la transformation d'un bâtiment sur la parcelle 58 RF a mis en évidence l'impossibilité de la réalisation, à futur, d'un deuxième collecteur sur la parcelle voisine n°55 RF, pour garantir l'assainissement en système séparatif du secteur vers la Rte du Vieux-Moulin.

La Commune s'est vue contrainte d'anticiper une partie des travaux d'assainissement du secteur Lavapesson prévus pour 2030. Elle a opté pour la réaffectation aux EC du collecteur mixte existant et la pose d'un nouveau collecteur EU vers la Rte du Lavapesson. Le tronçon entre la Rte de Chantemerle et l'art. 55 RF a, par conséquent, été mis hors service. Le reste du tronçon sera assaini selon la planification, soit vers 2030.

Le 13 décembre 2021, l'Assemblée communale a accepté l'octroi d'un crédit complémentaire sur la base du budget présenté comme suit :

| Travaux | Prix [CHF] |
|--|-------------------|
| Génie civil, y.c. regards | 65 000.00 |
| Travaux de remise en état – paysagisme | 20 000.00 |
| Honoraires | 9 000.00 |
| Divers et imprévus | 11 000.00 |
| Total TTC | 105 000.00 |

Or, durant les travaux, une conduite a cédé, ce qui a entraîné des dégâts conséquents en raison des infiltrations d'eau à la Rte du Lavapesson 1, propriété de M. René Schneuwly, et à la Rte du Lavapesson 1b, propriété de Mme Justine Soder et de M. Lionel Schneuwly.

De plus, l'estimation initiale s'est révélée inférieure au coût total des travaux selon devis. Les plus-values sont les suivantes :

| Travaux | Offres [CHF] | Factures [CHF] | Différence [CHF] |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Génie civil, y.c. regards | 65 000.00 | 96 104.23 | + 31 104.23 |
| Travaux de remise – paysagisme | 20 000.00 | 13 505.97 | - 6 494.03 |
| Honoraires | 9 000.00 | 8 179.02 | - 820.98 |
| Constat avant travaux | 2 000.00 | 1 000.00 | - 1 000.00 |
| Divers et imprévus | 9 000.00 | 3 958.85 | - 4 041.15 |
| Infiltration d'eau | - | 51 683.61 | + 51 683.61 |
| Remboursement Helvetia | - | -8 000.00 | - 8 000.00 |
| Participation propriétaires | - | -20 218.40 | - 20 218.40 |
| Total | 105 000.00 | 146'213.28 | + 41 213.28 |

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit additionnel de CHF 41'213.28 TTC au crédit d'investissement voté le 13 décembre 2021 en raison des plus-values et réparations urgentes nécessaires dans le cadre de ce projet.

M. Jean-Louis Barras, Vice-Syndic, remercie M. Kirchner et donne la parole au Président de la Commission financière.

M. Thierrin donne lecture du rapport de la Commission financière (ComFin). La ComFin a pris connaissance du dossier concernant l'extension du crédit pour l'assainissement du Lavapesson faisant suite aux dégâts d'eau d'une conduite ayant cédé et aux plus-values des travaux.

Le crédit additionnel est devisé à CHF 41'213.28.-, dont le financement est assuré par les fonds propres ou les réserves de la Commune.

Sur la base de son examen, la ComFin prévoit favorablement ce crédit d'investissement complémentaire.

M. Barras remercie M. Thierrin et ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandé, il est procédé au vote. L'Assemblée communale approuve à l'unanimité l'investissement complémentaire.

4. INFORMATION SUR LE PROCESSUS DE VALORISATION DU BÂTIMENT DE LA CHASSOTTE

Les communes de Givisiez et de Granges-Paccot sont propriétaires en commun du site de la Chassotte. L'opération a été réalisée en 2001, d'entente entre les deux conseils communaux, à la suite de la faillite du propriétaire de la Chassotte.

Dans ce bâtiment était exploité, durant de nombreuses années, un collège de jeunes filles très réputé au niveau européen. Les affaires se sont dégradées au fil du temps, de même que le bâtiment en question.

Le but de l'opération, qui pouvait s'avérer intéressante financièrement, était de s'assurer d'un développement sur cette parcelle. Le prix d'acquisition, pour la commune de Granges-Paccot, s'est élevé à 2.1 millions de francs. Dans l'intervalle, suite à certains problèmes dus au développement de champignons (la mэрule), ainsi qu'à des infiltrations d'eau, quelques dépenses ont été nécessaires. Cette parcelle d'un peu plus de 31'000 m² comporte un bâtiment et des terrains, le tout situé en zone à bâtir. La plus-value intervenue depuis l'achat du terrain en 2001 est donc importante. C'est le seul avantage du retard pris dans le dossier.

En parallèle, le projet de couverture de l'autoroute a évolué. Il porte désormais sur une longueur de 1'200 m, ce qui est nettement plus conséquent que ce qui avait été imaginé à l'époque et s'étend tout au long de la propriété de la Chassotte. Une discussion a lieu au niveau financier pour déterminer quelle sera la participation à solliciter de la part des communes concernées, soit Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne. En l'état actuel du dossier, c'est une participation de 5 millions de francs qui nous est demandée par le canton. Le processus est encore relativement long, puisque la dépense dans son intégralité sera de l'ordre de 185 millions à 200 millions de francs et soumise à référendum obligatoire, ce qui signifie que le peuple de l'ensemble du canton devra se prononcer. Dans un contexte où les finances cantonales sont un peu moins bonnes, le risque existe qu'un ouvrage de cette envergure, qui ne concerne en réalité que quatre communes du canton, soit refusé en votation populaire. Bien que ce soit encore de la musique d'avenir, il convient d'en tenir compte dans le cadre du développement du site de la Chassotte.

Le bâtiment de la Chassotte est protégé en catégorie B et doit, en principe, être conservé, raison pour laquelle une planification a été établie sous la forme d'un plan d'aménagement de détail élaboré par la commune de Givisiez. Cette planification a été très mal accueillie par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, anciennement la DAEC. Nous nous sommes remis au travail avec la commune de Givisiez. Le bureau Team+ a élaboré une feuille de route urbanistique qui a été soumise au canton, qui l'a préavisée favorablement, de sorte que nous savons aujourd'hui dans quelle direction nous devons aller.

L'idée présentée est d'organiser un concours d'investisseurs, pour préserver les objectifs par rapport au développement du site. Il faut préserver le bâtiment historique, en lui garantissant un avenir fonctionnel. A cet effet, il est prévu de diviser la propriété en deux, l'une comportant le bâtiment en lui-même, avec une surface de terrain d'environ 7'000 m², sur laquelle porterait le concours des investisseurs. L'autre partie, de quelques 20'000 m², resterait en mains des communes et ferait l'objet d'une planification ultérieure, adaptée au développement de tout le secteur. Il est question pour ce secteur d'une feuille de route portant sur le Pôle Chamblieux-Bertigny, qui intègre la Chassotte.

Pour le solde du terrain, la question se posera de savoir s'il convient de vendre ou de constituer un droit de superficie ou droit distinct et permanent (DDP), ce qui permettrait d'obtenir un rendement sur ce capital important. Cela assurerait des revenus réguliers à la Commune. Par exemple, un DDP a été constitué pour le bâtiment sis à la Rte de Chantemerle 58, où sont situés la boulangerie, le Ban Thai et le restaurant A la Louche, qui nous assure un revenu de CHF 20'000 par an. Sur une surface de 20'000 m², les revenus seront plus conséquents. Un architecte compétent a été mandaté pour établir un cahier des charges pour les investisseurs qui seront abordés. Le concours sera ouvert, mais des lignes directrices devront être respectées en matière d'aménagement. Des conditions contraignantes particulières s'appliqueront, afin de cibler des investisseurs sérieux qui

nous feront des propositions intéressantes. Nous ne pouvons pas admettre n'importe quelle affectation. Les opérations ultérieures, notamment de planification et actes notariés, sont de la compétence exclusive de l'Assemblée communale, de sorte que les citoyens auront l'occasion de se prononcer sur le processus. Nous estimons que nous allons beaucoup plus vite si un investisseur sérieux prend la responsabilité de l'établissement d'un PAD et qui se battra avec les services de l'Etat pour que le dossier avance un peu plus rapidement que cela n'a été le cas auparavant, au détriment de l'état du bâtiment. Les champignons sont sous contrôle et des mesures ont été prises afin d'éviter que de nouvelles infiltrations ne se produisent. L'opération est importante et très intéressante, car elle contribue à participer au développement de ce secteur jugé comme essentiel par le canton. La couverture de l'autoroute permettra de diminuer de manière significative le bruit. Il faudra toutefois éviter que la Rte de Chantemerle ne devienne une source de bruit trop importante. Le dossier est suivi et les intérêts de la commune sont défendus sur ce point. Le dossier va de l'avant et les choses ont pris une tournure positive. L'intérêt de la commune dans cette opération est tout à fait évident.

Jean-Bernard Michel prend la parole. Il trouve ce projet très intéressant. Depuis son arrivée à Granges-Paccot, il entend parler de ce projet de la Chassotte. Il semblerait que ce soit un serpent de mer. Il est sûr que la commune a bien évalué les deux options, mais pourquoi faire appel à un investisseur alors que les communes de Givisiez et de Granges-Paccot pourraient investir ensemble ? Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle on souhaite vendre, vu la dévalue du bâtiment (bâtiment délabré) ? Qu'est-ce qu'on attend de la vente ?

M. Schneuwly explique que s'engager à deux communes supposerait qu'on ait un besoin à satisfaire. Or, on constate que pour un tel bâtiment, pour une telle surface, il n'y a de réel besoin. Il y aurait une disproportion entre l'investissement réalisé par rapport à l'intérêt que l'on pourrait en retirer. En revanche, en procédant de la sorte, on peut mettre des conditions qui font que, pour les communes de Givisiez et de Granges-Paccot, on aura une affectation intéressante.

M. Michel demande dans quelle mesure un investisseur aurait un besoin si les communes n'en ont pas.

M. Schneuwly ne peut pas se mettre à la place des investisseurs. Cependant, il relève que les conseils communaux de Givisiez et de Granges-Paccot ont été abordés à plusieurs reprises par des investisseurs potentiels, qui parlent notamment d'hôtels. L'emplacement est en effet très bon.

Selon M. Michel, cela suppose que l'investisseur peut faire mieux que la Cne. Il se souvient de l'idée d'avoir un centre de jeunesse et à nouveau, la question de la jeunesse a été évoquée ce soir. Est-ce qu'il y aurait une possibilité d'évaluer la possibilité de réaliser, sur cette parcelle, en commun avec Givisiez un centre de loisirs ?

M. Schneuwly ne peut pas s'avancer. Il considère toutefois que, vu l'état du bâtiment et le coût que va impliquer une transformation de ce bâtiment – qui ne peut pas être démolie – pour y mettre un centre de jeunesse, qui par essence, ne provoque aucune rentabilité, le Conseil communal serait rapidement en train de présenter des comptes déficitaires et au lieu de parler de diminution de l'impôt, il serait plutôt question de l'augmenter. C'est une question de responsabilité.

M. Michel en conclut qu'il faut attendre de l'investisseur qu'il ne fasse pas de centre de loisirs.

M. Schneuwly dit qu'il ne faut pas se gratter avant que la mouche n'ait piqué. Il ignore ce que comportera le résultat du concours. L'opération dans son intégralité peut être très favorable pour les finances de la Commune, qui pourrait peut-être réaliser le centre dont M. Michel parle sur le territoire de Granges-Paccot et non pas sur celui de Givisiez.

M. Michel remercie des explications.

5. DIVERS

M. Bruno Grousson prend la parole. Il a discuté avec Mme Barbara Green-Studer, car il est domicilié à proximité de Forum Fribourg. Il demande qui s'occupe d'aménager la circulation des voitures et des piétons. Il a failli se faire écraser au passage piétons du Groupe E. Il serait plus

opportun de le mettre côté autoroute. De son point de vue, il faut réaménager, notamment pour les écoliers.

M. Schneuwly rectifie l'information. Le vrai chemin de l'école passe sous le pont de l'autoroute et est nettement plus sécurisé. En ce qui concerne la Route de Morat, il s'agit d'une route cantonale, de sorte que la compétence de déterminer où se situent les passages piétons revient au canton. M. Schneuwly relève que la Commune s'est battue pour obtenir deux passages piétons sécurisés au moyen de feux. A l'arrière du Casino se situe un chemin piéton qui permet d'éviter la traversée de la Route de Morat au passage piéton non sécurisé par un feu à hauteur du Groupe E.

M. Grousson demande ce qu'il en est du giratoire du Forum Fribourg, où tout le monde traverse n'importe comment.

M. Schneuwly rappelle qu'il est de la responsabilité des usagers de la route de se conformer à la signalisation et de traverser au passage piéton. On ne peut pas placer un gendarme derrière chaque citoyen.

La Fête du Village aura lieu le 5 juillet 2025 et le Marché de l'Avent se tiendra le 29 novembre. L'Assemblée communale du budget est fixée au lundi 15 décembre 2025. Il risque cependant d'y avoir une Assemblée extraordinaire dans l'intervalle. En effet, les dispositions sur l'Agglomération institutionnelle sont abrogées et l'institution devrait prendre fin au mois de juin l'année prochaine et être remplacée par une autre forme d'association. Toute une série de votes et d'informations vont intervenir pour la transformation de l'Agglomération, en vue de la reprise des tâches d'aménagement du territoire, d'environnement, d'énergie, de mobilité, y compris le trafic et la culture et l'aide aux activités culturelles. Les informations suivront, mais il est possible que le programme soit un peu plus chargé.

La parole n'étant plus demandée. M. Schneuwly remercie ses collègues du Conseil communal de leur important travail, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Commune du travail fidèle et efficace pour le bien-être des habitants. Il souhaite d'ores et déjà aux personnes présentes de belles vacances d'été et les convie à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale

Bénédicte Laville



Le Syndic

René Schneuwly



Dépassements supérieurs aux limites mentionnées dans Rfin art. 7

| Compte | Désignation | Comptes 2023 | | Budget 2024 | | Comptes 2024 | | Remarques |
|---------------|--|--------------|---------|-------------|---------|--------------|---------|---|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus | |
| 0220.3110.00 | Mobilier et appareils de bureau | 3'131 | | 3'000 | | 9'259 | | achat machine à mettre sous plis |
| 0290.3112.00 | Equipements du personnel | 465 | | 500 | | 1'499 | | équipement apprenti |
| 0290.3199.00 | Autres charges d'exploitation | 1'331 | | 500 | | 2'040 | | divers frais régie Bulliard (publicité/frais divers) |
| 0291.3130.08 | Honoraires de la gérance | 2'227 | | 1'000 | | 2'094 | | honoraires Bulliard sous-estimé au budget |
| 1400.3612.10 | Participation SOCS | 142'034 | | 178'498 | | 199'409 | | dépense liée |
| 2120.3110.00 | Mobilier et appareils de bureau | 1'895 | | 25'000 | | 38'039 | | équipement salle psychomotricité |
| 21703.3130.01 | Prestations de tiers pour nettoyage | 2'279 | | | | 49'960 | | non remplacement concierge |
| 21703.3010.00 | Traitements du personnel | 135'559 | | 140'000 | | 54'759 | | |
| 21704.3010.00 | Traitements du personnel | 81'408 | | 73'000 | | 100'520 | | |
| 21703.3151.00 | Entretien de machines, appareils et outils | 959 | | 1'000 | | 2'908 | | diverses réparations imprévues |
| 2180.3010.00 | Traitements du personnel | 291'044 | | 300'000 | | 337'809 | | APG reçue |
| 2180.3010.09 | Indemnités journalières maladie et accident, APG | - 940 | | | | - 44'851 | | |
| 3210.3130.00 | Prestations de services de tiers | 1'000 | | | | 2'000 | | plastilage livres bibliothèque non budgété |
| 4210.3612.04 | Participation aux indemnités forfaitaires | 200'385 | | 223'987 | | 256'252 | | dépenses liées |
| 4330.3637.00 | Subventions aux soins dentaires privés | 1'163 | | 3'000 | | 5'595 | | demandes supérieures au budget |
| 5330.3000.01 | Indemnités et jetons de présence ComAinés | 10'090 | | 6'000 | | 13'700 | | dépenses supérieures au budget |
| 5720.3611.09 | Part LASoc, aide matérielle et mesures insertion sociale MIS | 17'302 | | 19'785 | | 80'244 | | dépenses liées |
| 6150.3151.01 | Entretien de machines, appareils, véhicules et outils | 28'974 | | 25'000 | | 55'884 | | grosses réparations Bucher City / Reform / tracteur JD 3720 |
| 6290.3101.07 | Achat cartes journalières CFF | 222 | | | | 19'050 | | |
| 6290.4250.00 | Ventes cartes journalières CFF | | 85'555 | | | | 19'048 | |

| | | | | | | | | |
|--------------|--|---------|-----------|---------|-----------|---------|-----------|---|
| 7101.3111.02 | Compteurs | 3'287 | | 2'000 | | 3'822 | | achat compteurs |
| 7101.3130.04 | Frais de télécommunications | 468 | | 500 | | 978 | | achat 1 appareil Fr. 691.- |
| 7101.3143.11 | Entretien des bornes hydrantes | 9'342 | | 5'000 | | 10'093 | | contrat entretien (budget sous-estimé) |
| 7101.3510.00 | Attribution financement spécial maintien de la valeur FSMV | 202'604 | | | | 203'261 | | attribution réserve |
| 7201.3132.03 | Etudes et projets | | | | | 2'891 | | étude SINEF évacuation bassin AELA |
| 7201.3510.00 | Attribution financement spécial maintien de la valeur FSMV | 354'262 | | | | 355'412 | | attribution réserve |
| 7301.3101.09 | Sacs poubelles Ville de Fribourg | 380 | | 400 | | 817 | | achat sacs 31.12.24 pour 2025 |
| 7301.3612.11 | Participation aux frais de la déchetterie intercommunale | 208'748 | | 180'000 | | 222'268 | | frais infrastructures déchetterie + augm. Volume gros déchets |
| 7900.3601.02 | Emoluments permis de construire cantonaux | 3'925 | | 3'000 | | 8'075 | | plus de permis octroyés |
| 7900.4210.00 | Emoluments permis de construire | - | 40'140 | - | 19'000 | - | 50'523 | |
| 8791.3120.00 | Electricité | 17'858 | | 10'500 | | 19'298 | | moins de copeaux achetés |
| 8791.3120.07 | Gaz | 24'460 | | 28'000 | | 36'355 | | moins de copeaux achetés |
| 8791.3120.08 | Copeaux verts | 86'969 | | 100'000 | | 77'337 | | |
| 9100.3130.10 | Commission d'encaissement - Créances récupérées | 17'910 | | 15'000 | | 27'874 | | plus de récupération de créances |
| 9100.4029.00 | Récupération de pertes sur créances | | 59'031 | | 30'000 | | 107'066 | |
| 9100.3180.00 | Réévaluations sur créances | 36'000 | | | | 86'000 | | ajustement du croire |
| 9101.4021.00 | Contribution immobilière | - | 1'745'684 | | 1'940'000 | | 1'817'531 | compensation vignettes calculées sur 6 mois |
| 9610.3499.01 | Intérêts rémunérateurs sur impôts | 30'958 | | 35'000 | | 137'305 | | plus de paiements d'impôts en 1 x |
| 9900.4895.00 | Prélèvement réserve réévaluation patrimoine administratif | | 472'711 | | 945'421 | | 472'711 | dissolution réserve de réévaluation 10 % au lieu de 20 % |